

## COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 2 JUILLET

#### *Foncier-Lotissement Lande de la Cour Neuve – Fixation du prix des terrains*

Les travaux d'aménagement et de viabilisation de la troisième et dernière tranche du lotissement de la Lande de la Cour Neuve vont être lancés début septembre.

19 lots seront ainsi disponibles à la vente, pour lesquels un grand nombre d'option sont déjà posées par des acquéreurs potentiels qui sont en attente de la fixation du prix des terrains et du bornage pour entériner et poursuivre leur projet.

Monsieur Raphalen, conseiller décideur local de la trésorerie de Guichen, a réalisé une étude financière sur le budget lotissement par rapport aux dépenses et recettes déjà perçues et les dépenses engagées pour clore la réalisation du lotissement. L'objectif idéal étant de fixer le prix des terrains en fonction de ces coûts afin que l'opération globale ne soit pas déficitaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De fixer** le prix des terrains des 19 lots de la tranche 3 du lotissement de la Lande de la Cour Neuve à 85 € le m<sup>2</sup>

#### *Travaux – Construction et rénovation d'un équipement sportif – Validation des avenants*

Dans le cadre des travaux de Construction et de réhabilitation d'un équipement sportif, des modifications de prestations ont été demandées

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De valider** l'avenant n°2 au lot 10 de l'entreprise RIHET pour un montant de 96.59 € HT, l'avenant n°3 de l'entreprise AMH pour un montant de 699.86 € HT, l'avenant n°1 de l'entreprise Péniguel pour un montant de 1273.40 € HT et l'avenant n°1 au lot n°1 de la société Vignon constructions pour un montant de – 8 484.10 € HT

#### *Ressources humaines – Augmentation du temps de travail sur un emploi d'adjoint technique*

Le Conseil Municipal est informé que les missions d'un agent municipal vont évoluer à la rentrée 2021, en raison d'un temps de travail supplémentaire (entretien de la Mairie). Par ailleurs, en temps annualisé, l'agent comptait dans son temps de travail habituel, 1h26 d'heures complémentaires. Il est proposé d'intégrer l'ensemble de ses missions et d'attribuer au poste le nombre d'heures afférentes aux missions.

Ainsi, son temps de travail serait égal à 27h30/35<sup>e</sup> (au lieu de 25h actuellement) annualisées à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique pour le porter à 27h30 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> août 2021

#### *Finances – Limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation*

Les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts est exposé au conseil municipal. Il permet en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements.

Il est précisé que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour les immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Le conseil municipal doit fixer le pourcentage d'exonération (situé entre 40 % et 90 %).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De limiter** l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable.

## *Urbanisme – Droit de préemption urbain*

Le conseil est informé que :

Par courrier du 23 juin 2021, Maître Guillaume De Poulpiquet de l'office notarial de Guichen, a transmis une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente du bien suivant :

Terrain non bâti – ZB 329 – 16, rue de l'écusson – 672 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De renoncer** à exercer le droit de préemption urbain sur le dossier présenté ci-dessus

## *Rallycross – Instauration d'un droit de place marchands ambulants*

Monsieur le Maire informe qu'il a été convenu, cette année, avec l'association du Rallycross, d'autoriser la présence de marchands ambulants sur le parking Châteaubriant le vendredi 3 septembre 2021 de 17h à 2h du matin et le samedi 4 septembre 2021 de 17h à 2h du matin, dans le cadre de l'organisation d'une manche du championnat du monde de Rallycross.

Pour rappel, lors de la réunion « bilan » en 2017, les commerçants locaux s'étaient prononcés favorablement à la présence d'un marchand ambulant, n'étant pas en capacité d'accueillir l'ensemble des personnes.

Un droit de place, d'un montant de 300,00 € par emplacement est proposé pour le vendredi soir et de 400,00 € pour le samedi soir.

par le trésorier) ou, à défaut, par un agent municipal.

Le but de ce droit de place est de financer le nettoyage du bourg après le bal du samedi soir.

Ces marchands ambulants ne devront pas vendre de boissons alcoolisées et devront rester sur place du vendredi au dimanche. Ils ne pourront pas installer de table et devront répondre à un cahier des charges établi par l'association du Rallycross validé par M. le Maire..

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** la présence de marchands ambulants sur le domaine public dans le cadre du week-end du Rallycross, dans une limite de 3 maximum aux conditions indiquées ci-dessus.

- **d'instaurer** un droit de place d'un montant de 300,00 € par emplacement pour le vendredi 3 septembre 2021 et 400,00 € par emplacement pour le samedi 4 septembre 2021 aux horaires indiqués ci-dessus.

## *Informations diverses*

La MJC décentralise quelques unes de ses activités dans les communes de Saint-Malo-de-Phily et de Lohéac.

Ainsi :

Le 27 octobre salle Gordini - spectacle dans le cadre de Cirqu'en Fête



## RAPPEL NUISANCES SONORES

Afin d'éviter au maximum les nuisances aux riverains et l'intervention de la gendarmerie nationale, nous vous rappelons qu'à partir de 22 h, vous devez limiter au maximum les bruits ( musique, klaxons, cris, pétard, etc.)

même dans le cadre d'une fête privée.



## FRELONS ASIATIQUES

Si vous apercevez un nid de frelons asiatiques, merci de contacter l'accueil de la mairie dès que possible aux heures d'ouverture au 02 99 34 10 20.





# L'INFO DES LOHEACIENS

e' ADMR de PIPRIAC

## VACCINATION contre le COVID 19 :

Les infirmières de l'ADMR de PIPRIAC réalisent, sur rdv, des vaccinations avec le vaccin JANSSEN (ouvert au + de 55 ans) ne nécessitant qu'une seule injection ou avec le vaccin MODERNA (ouvert au + de 18 ans) nécessitant 2 injections.  
Prise de rdv au 02.99.34.40.09 – demandez Manon MASSIOT

## TESTS PCR DE DEPISTAGE DU COVID19 :

Elles réalisent également des dépistages naso-pharyngés PCR et antigéniques sans prescription médicale, Prise de rdv au 02.99.34.42.97



e' ADMR - PIPRIAC

...livre votre repas à domicile



DES REPAS DE QUALITÉ À UN TARIF MAÎTRISÉ

Informations en cuisine : Tél. 02.99.34.45.44

## DES CONSULTATIONS DE MÉDECINE GÉNÉRALE :

Depuis début décembre, l'ADMR de PIPRIAC propose des consultations de médecine générale dans le cadre de son centre de santé médical.

Ces consultations sont ouvertes à tous et sont assurées par le Dr Noémie COTARD. Prise de rdv au le 02.99.34.40.09 et nouveau, en ligne sur [www.pole-sante-pipriac.fr](http://www.pole-sante-pipriac.fr), rubrique, « prise de rdv en ligne »

## POINT INFO TOURISME

Nous vous invitons à vous déplacer à la Mairie pour découvrir le Point Information Tourisme sur Lohéac et ses environs.

N'hésitez pas à venir consulter et vous servir en prospectus sur les sites à visiter, les manifestations et les randonnées aux alentours.

Cette année, Lisa se fait un plaisir de vous renseigner :

Le jeudi de 9h15 à 12h45

Le vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Le samedi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Le dimanche de 10h00 à 13h00



Ouverture jusqu'au **3 octobre 2021**

## JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, la Maison du Tourisme vous propose des **visites guidées gratuites** retraçant l'histoire de la ville.

**Horaires :** samedi 18 & dimanche 19 septembre 2021 à 10h30

**Durée :** 40 min **Point de départ :** devant la Mairie

## FORUM DES ASSOCIATIONS



Le forum des associations se déroulera le samedi 28 août de 9 h 30 à 13 h à la salle Gordini (salle polyvalente)

Venez découvrir de nouvelles activités, culturelles, manuelles ou sportives, pour occuper



## CALENDRIER

### Août

**28 :** Forum des associations 9h30 / 13 h Salle Gordini

### Septembre

**3, 4 et 5 :** Championnat du Monde de Rallycross - Circuit Rallycross

**2 :** Rentrée des classes

**12 :** Trophée de Bretagne Kart

**19 :** Course régionale SuperMotard (+ mini moto GP)



### Octobre

**1 :** Championnat de France de Kart -Circuit karting

